CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
Nº de division : 01-Montr

N° de division : 01-Montréal No de cour : 705-11-013902-250 No de dossier : 41-3237990

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

COUR SUPÉRIEURE (Chambre commerciale)

Automobile Distinction Inc., corps politique légalement constitué selon la Loi ayant son siège social et son principal établissement au 123, Terr. Chaville, ville de Lavaltrie, province de Québec, J5T 1C3.

<u>Débitrice</u>

- ET -

C.S. Adjami INC., 3333 Boul. Graham, bureau 400, Montréal, Québec, H3R 3L5.

Syndic Autorisé en Insolvabilité

AVIS DE LA FAILLITE ET DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS (paragraphe 102(1) de la Loi)

Avis est donné de ce qui suit:

- 1. **Automobile Distinction Inc.** a fait cession de ses biens le 19 juin 2025, et le soussigné, C.S. Adjami Inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
- 2. La première assemblée des créanciers du failli se tiendra le 9 juillet 2025 à 10 h 00 par visioconférence Microsoft Teams aux coordonnées suivantes :

Identifiant de rencontre Microsoft Teams: 239 583 184 817 6

Mot de passe Microsoft Teams: 5SW3jf2T

Identifiant de l'appel conférence: 1 437-703-4265, 997 056 225#

Si vous désirez participer à l'assemblée, svp en aviser le Syndic par courriel à notifications@csadjami.ca.

- 3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à mon attention avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
- 4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
- 5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Fait à Montréal, le 20^{ième} jour de juin 2025.

C.S. ADJAMI INC. Syndic Autorisé en Insolvabilité Hugo Daoust, CPA, CIRP, SAI Administrateur désigné 3333 Boul. Graham, bureau 400 Montréal, QC H3R 3L5 Téléphone: 514-341-5511

Télécopieur : 514 342-0589

District de: Québec No division: 01 - Montréal No cour: 705-013902-250 No dossier: 41-3237990

-- FORMULAIRE 21--Cession au profit des créanciers en général (article 49 de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de Automobile Distinction Inc., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 123, Terr. Chaville, en la ville de Lavaltrie province de Québec (J5T 1C3)

La précent acta fait la 19 juin 2025

Le present acte fait le 18 juin 2025								
entre								
Automobile Distinction Inc.								
123, Terr. Chaville								
Lavaltrie QC J5T 1C3								
ci-après nommé «le débiteur»								
	et							
	C.S.Adjami Inc.							
	ci-après nommé «le sy	rndic»,						
Personne physique	☐ Personne physique ☐ Personne morale ou autre entité légale							
Attendu que le débiteur est insolvable et desire céder et abandonner tous ses biens afin qu'ils soient distribués entre ses créanciers, le tout conformément à la Loi,								
En conséquence, le présent acte atteste que le débiteur, par les présentes, cède tous ses biens au syndic, aux fins et objets prévus par la Loi.								
Signé à Montréal en la province de Québec, en présence de Nathalie Lawlor.								
athalie Lawlor	18-juin-2025	Pascal Bruneau						
Nathalie Lawlor Témoin	Date	Pascal Bruneau Représentant du débiteur						

District de:	Québec					a —	11417
No division:	01 - Montréal					X original	nodifié
No cour:	705-013902-250						
No dossier:	41-3237990						
				FORMULAIRE 78 - faillite d'entreprise déposée pa 2), alinéa 158d) et paragraphes 5			
				te de Automobile Distinction siège social au 123, Terr. Ch province de Québec (J5T 1			
	kées constituent votre	bilan, qui d			la situation de vos affaires à la da solennelle faite par un administrate		
Donnez les raisons des diffic	cultés financières du f	ailli ou du de	ébiteur (<i>choisissez tou</i>	utes les options qui s'appliquent	et donnez des détails) :		
Conditions du marché déf			du taux de change;	Récession;	Mauvais résultats financiers;	Problèmes judiciaire	es (veuillez préciser);
Manque de financement d	ou de capitaux;	Compétit	tion;	Restrictions réglementaires;	Catastrophe naturelle;	Augmentation du co	oût des affaires;
Augmentation des coûts f	fixes;	Mauvais	modèle d'affaires ou	problème d'infrastructures;	Échec de campagne de public	ité; Problèmes personne	els;
Mauvaise gestion; Détails pertinents :		Erreur de	e comptabilité;	Dettes fiscales;	Main d'œuvre;	x Autre (veuillez préci	ser).
[Autre] Victime de fraude	financière						
(total de la liste de l'actif	Actif f tel que déclaré et estim	é par le failli o	ou le débiteur)		(total de la liste du pas	Passif sif tel que déclaré et estimé par	le failli ou le débiteur)
1. Espèces			316,608.00		Créanciers garantis		0.00
Dépôts en institutions fina	ıncières		0.00		Créanciers privilégiés, sû	ratás at charges prioritaires	
3. Comptes à recevoir et aut		-	-		Z. Oreanciers privilegies, su	retes et charges phontaires	
Total		0.00			3. Créanciers non garantis		1,865,171.88
Estimation des créance peuvent être réalisé 4. Inventaire	The state of the s	0.00	0.00		 Dettes éventuelles, récla pouvant être 	mations de fiducie ou autres	0.00
		-	0.00		Total du passif		1 965 171 99
5. Aménagements, etc.		-	CONTRACTOR		Total du passif		1,865,171.88
Bétail Machines et outillage		-	0.00		Cumhina		1,548,561.88
0		-	201900		Surplus		1,340,301.00
8. Immeubles et biens réels		-	0.00				
Ameublement Actifs incorporals (proprie	átás intellectualles, po	ermio -	0.00				
 Actifs incorporels (proprie cryptomonnaies, jetons d'act 		- iiiio,	0.00				
11. Véhicules			0.00				
12. Valeurs mobilières (actio	ns, obligations, déber	ntures,	0.00				
etc.) 13. Autres biens			2.00				
Total des lignes 1 à 13			316,610.00				
Si le failli est une personne r	morale, ajoutez :						
Montant du capital souscri	t	0.00					
Montant du capital payé		0.00					
Solde souscrit et impayé		0.00					
Estimation du solde qui pe	eut être		0.00				
réalisé		0.00	0.00				

Valeur totale de l'actif se trouvant à l'extérieur du Canada inclus aux lignes 1 à 13

Total de l'actif

Déficit

0.00

316,610.00

-1,548,561.88

Liste de l'actif

Organisez la liste par Genre d'élément d'actif et numérotez consécutivement.

N°	Genre	Adresse ou	Biens à	Détails	Pourcentage du	Valeur totale du	Montant	Valeur de	Montants sur
	d'élément	emplacement	l'extérieur		droit du failli ou	droit du failli ou	estimé	rachat ou	cette ligne ne
	d'actif 1		du Canada		du débiteur	du débiteur	pouvant être	surplus	sont qu'à
							réalisé		titre informatif
101	Espèces	n/a	П	Espèces en main -	100.00	316,608.00	316,608.00	316,608.00	
				Chèques - Royale					
1101	Autres biens	n/a		Biens de l'entreprise -	100.00	1.00	1.00	1.00	
				Créances - Comptes à					
				Recevoir - Carl Laberge					
1102	Autres biens	n/a	П	Biens de l'entreprise -	100.00	1.00	1.00	1.00	І П І
			<u></u>	Créances - Comptes à					
				recevoir - 9452-9450					
				Québec inc (Faillie)					
	Tota						316,610.00		

Thoisir une option par item: Espèces; Dépôts en institutions financières; Comptes à recevoir et autres créances; Inventaire; Aménagements, etc.; Bétail; Machines et outillage; Immeuble résidentiel locatif; Immeuble commercial; Immeuble industriel; Terrain; Équipement industriel immobilisé; Autre immeuble ou bien réel; Ameublement; Actifs incorporels (propriété intellectuelle, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.); Véhicules; Valeurs mobilières (actions, obligations, débentures, etc.); Lettre de change, billet à ordre, etc.; Crédits fiscaux; Autres biens.

Pascal Bruneau	
	18-juin-2025
Pascal Bruneau	Date

Liste du passif

Nº	Nom du	Adresse	Genre	Détails	Date que		Montar	t de la réclamatio	n		Actif	Raison du	Surplus	Monta	
	créancier ou demandeur		de passif ²		le passif a été encouru ou contracté	Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles,ré clamations de fiducie ou autres	Montant total de la réclamation	garantiss ant la créance	rang prioritaire ³	ou (déficit) estimatif de la garantie	nts sur cette ligne ne sont qu'à titre inform atif	
1	revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrem ent	Service des dossiers de faillites 1265 boul Charest O 9e étage C65-9K Québec QC G1N 4V5	Impôts d'entreprise			1.00	0.0	0.00	0.00	1.00			0.00		
2	ARC - Taxe - Québec	Shawiniga	Impôts d'entreprise	impôts		1.00	0.0	0.00	0.00	1.00			0.00		
3	Desjardins Pierre-Le- Gardeur	Notre-Dam e	Prêts bancaires (excepté les hypothèque s sur les biens immeubles)			1,034,060.88	0.0	0.00	0.00	1,034,060.88			0.00		
4	Rainville Avocats	A/S Me Paul-André Martel 800, rue du Square Victoria, Bureau 4300 Montreal QC H3C 0B4	Frais légaux			1.00	0.0	0.00	0.00	1.00			0.00		
5	Groupe 0911 inc.	123, Terr.	Billets à ordre			831,108.00	0.0	0.00	0.00	831,108.00			0.00		

Parcal	Bruneau
rascal	Oruneau

Pascal Bruneau

18-juin-2025

Date

FORM 78 -- Fin

Tota	1,865,171.88	0.00	0.00	0.00	1,865,171.88	
------	--------------	------	------	------	--------------	--

²Choisir une option par item: Comptes à payer; Loyer non payés; Salaires non payés; Indemnité de départ; Impôts d'entreprise; Taxes de vente; Retenues à la source sur la paie; Frais légaux et jugements; Créances subordonnées; Lettres de change; Billets à ordre; Gages; Hypothèques sur les biens immeubles; Hypothèques ou droits réels mobiliers; Convention de sûreté générale; Prêts entre entreprises liées; Prêts bancaires (excepté hypothèques sur les biens immeubles); Prêts des sociétés de crédit; Prêts d'actionnaires; Actions et capital souscrit; Autre passif ou réclamation.

Je, Pascal Bruneau, de Lavaltrie en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 18 juin 2025, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement) devant moi le 18 juin 2025, à Montréal en la province de Québec.

Pascal Bruneau

Pascal Bruneau

Hugo Baoust

Hugo Daoust, Commissaire à l'Assermentation Pour la province de Québec Expire le 23 août 2026



³Choisir une option par item avec un montant de réclamation privilégiée ou prioritaire : Fournisseur impayé; Agriculteur, pêcheur ou aquiculteur; Salaires non payés; Sommes non versées relatives aux régimes de pension; Taxes municipales; Loyer; Client du failli courtier en valeurs mobilières; Fiducie présumée pour la Couronne, Charges super prioritaires et financement intérimaire; Engagements environnementaux; Autre.

C.S.Adjami Inc. 3333 boul. Graham - Suite 400 Montréal QC H3R 3L5 Téléphone: (514) 341-5511

Courriel: claims@csadjami.ca; reclamations@csadjami.ca

 District de :
 Québec

 No division :
 01 - Montréal

 No cour :
 705-11-013902-250

 No dossier :
 41-3237990

- FORMULAIRE 31 -

Preuve de réclamation

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de Automobile Distinction Inc., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 123, Terr. Chaville, en la ville de Lavaltrie province de Québec (J5T 1C3)

Le créancier préfère recevoir tout avis et correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse et/ou numéro de télécopieur et/ou adresse électronique suivant(e) (une adresse postale doit être inscrite dans tous les cas) : Adresse postale: Télécopieur: Adresse électronique:_____ Nom ou poste de la personne contact: Numéro de téléphone de la personne contact: Dans l'affaire de la faillite de Automobile Distinction Inc. de Lavaltrie en la province de Québec et de la réclamation de _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de ______ de la province 1. Je suis le créancier du failli susnommé (ou Je suis __ [préciser le poste ou la fonction] de _____ [nom du créancier ou de son représentant] et que je suis autorisé à représenter et [si le créancier est une personne morale] que j'ai le pouvoir de lier le créancier du débiteur susnommé). 2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire. 3. Le failli était, à la date de la faillite, soit le 19 juin 2025, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le failli a droit. Toute créance en devises étrangères a été convertie en monnaie canadienne au taux en vigueur à la date de la faillite. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.) 4. Au meilleur de ma connaissance, cette dette n'est pas (ou cette dette est ou une partie de cette dette est) éteinte par prescription en vertu de la loi qui lui est applicable. 5. Paiement au créancier par le débiteur pour cette créance est recevable (ou le débiteur est endemeure) depuis le _____ jour de ____ et le plus récent paiement au créancier par le débiteur pour cette créance, si quelque paiement a été effectué, a été fait le _____ jour de_____ et/ou que la plus récente renonciation au bénéfice de la prescription ou du temps écoulé a été faite le ____ jour de _____ dont les détails sont mentionnés ci-après : (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris de son historique, de toute renonciation ou de toute action en justice y étant reliée). 6. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises). □ A. Réclamation non garantie au montant de______ (autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi) En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du failli à titre de garantie et : (Cochez ce qui s'applique.) pour le montant de _____ ______\$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire. pour le montant de _______\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa

136(1)d) de la Loi (complétez le paragraphe 6. E. ci-dessous.)

 District de :
 Québec

 No division:
 01 - Montréal

 No cour:
 705-11-013902-250

 No dossier:
 41-3237990

FORMULAIRE 31 --- Suite

Dans l'affaire de la faillite de Automobile Distinction Inc., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 123, Terr. Chaville, en la ville de Lavaltrie province de Québec (J5T 1C3)

	pour le montant de 136(1)d.01) de la Loi.	\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en ver	tu de l'alinéa	
	pour le montant de 136(1)d.02) de la Loi.	\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en ver	tu de l'alinéa	
	pour le montant de 136(1)d.1) de la Loi.	\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en ver	tu de l'alinéa	
	pour le montant de 136(1)e) de la Loi.	\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en ver	tu de l'alinéa	
	pour le montant de 136(1)f) de la Loi.	\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en ver	tu de l'alinéa	
	pour le montant de 136(1)g) de la Loi.	\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en ver	tu de l'alinéa	
	pour le montant de 136(1)i) de la Loi.	\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en ver	tu de l'alinéa	
(Ind	iquez sur une feuille annexée les renseigne	ment	s à l'appui de la réclamation prioritaire).		
	B. Réclamation du locateur suite à la ré	siliat	tion d'un bail, au montant de	\$	
	J'ai une réclamation en vertu du paragrapi (Donnez tous les détails de la réclamation		5.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci- ompris les calculs s'y rapportant.)	-après :	
	C. Réclamation garantie au montant de		\$		
			je détiens des avoirs du failli à titre de garantie, do sont mentionnés ci-après :	ont la valeur esti	mative s'élève à
	(Donnez des renseignements complets au vous lui attribuez, et annexez une copie de		t de la garantie, y compris la date à laquelle elle a cuments relatifs à la garantie).	été donnée et la	a valeur que
			de la Loi, racheter une garantie sur paiement au c ée par le créancier garanti dans la preuve de garar		de la créance ou
	D. Réclamation d'un agriculteur, d'un p	êche	ur ou d'un aquiculteur au montant de	\$	
	J'ai une réclamation en vertu du paragrapi (Veuillez joindre une copie de l'acte de ve		.2(1) de la Loi pour la somme impayée de t des reçus de livraison).		\$
	E. Réclamation d'un salarié au montant	de_	<u> </u>		
	J'ai une réclamation en vertu du paragrap	he 81	.3(8) de la Loi au montant de	\$	
	J'ai une réclamation en vertu du paragrapi	he 81	.4(8) de la Loi au montant de	\$	
	F. Réclamation d'un régime de pension	pou	r sommes qui n'ont pas été versées au montan	t de	\$
	J'ai une réclamation en vertu du paragrap	he 81	.5 de la Loi au montant de	\$	
	J'ai une réclamation en vertu du paragrap	he 81	.6 de la Loi au montant de	\$	
	G. Réclamation contre les administrate	urs a	u montant de\$		
		he 50	action quant à une réclamation contre les administ (13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci- ompris les calculs s'y rapportant.)		
	H. Réclamation d'un client d'un courtie	r en v	valeurs mobilières failli au montant de	\$	
	J'ai une réclamation en tant que client en mentionnés ci-après : (Donnez tous les détails de la réclamation		rmité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux empris les calculs s'v rapportant).	nets, dont les d	étails sont

 District de :
 Québec

 No division:
 01 - Montréal

 No cour:
 705-11-013902-250

 No dossier:
 41-3237990

FORMULAIRE 31 Fin						
Dans l'affaire de la faillite de Automobile Distinction Inc., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 123, Terr. Chaville, en la ville de Lavaltrie province de Québec (J5T 1C3)						
7. Au meilleur de ma connaissance, je(suis/ne suis pas)(ou le créancier susnommé(est/n'est pas)) lié au failli selon l'article 4 de la Loi,et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le failli.						
8. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du failli et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon l'article 2 de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le failli sont des << personnes l'ées >> au sens de l'article 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie à l'article 2 de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)						
9. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)						
Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la Loi, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.						
☐ Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.						
Avertissement : Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.						
Daté le , à						
Signature du créancier ou de son représentant						

District de: Québec
No division: 01- Montréal
No cour: 705-11-013902-250
No dossier: 41-3237990

- FORMULAIRE 36 -Formulaire de procuration (paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de Automobile Distinction Inc., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 123, Terr. Chaville, en la ville de Lavaltrie province de Québec (J5T 1C3)

Je,	, de		, créancier dans l'affaire susmentionnée,
nomme fondé de pouvo	, d oir à tous égards dans l'affaire susm (étant ou n'étant pas) habilité à r	le nentionn nommer	, créancier dans l'affaire susmentionnée, , mon ée, sauf la réception de dividendes, celui-ci un autre fondé de pouvoir à sa place.
Daté le		, à	
Témoin			Créancier (personne physique)
			Créancier (personne morale)
Témoin		Par	Nom et titre du signataire autorisé
Retournez à :			
C.S.Adjami Inc.	Syndic autorisé en insolvabilité		
3333 boul. Gral Montréal QC H	ham - Suite 400 3R 3L5		

Courriel: claims@csadjami.ca; reclamations@csadjami.ca



C.S.Adjami Inc. 3333 boul. Graham, Bureau 400 Montréal, QC 514-341-5511 reclamations@csadjami.ca

Carl Adjami, CPA, PAIR, SAI Hugo Daoust, CPA, PAIR, SAI

CETTE FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS EST FOURNIE AFIN DE VOUS AIDER À REMPLIR LA FORMULE DE PREUVE DE RÉCLAMATION

- ♦ La preuve de réclamation doit être signée par l'individu qui la remplit.
- ♦ La signature du réclamant doit être attestée.
- Indiquer l'adresse complète (incluant le code postal) ainsi que l'adresse courriel où tout avis et correspondance doivent être expédiés.
- Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant réclamé sur la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 1 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

Si la personne qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, elle doit préciser son poste ou sa fonction.

PARAGRAPHE 3 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

Un relevé de compte détaillé ainsi que les factures s'y rapportant doivent accompagner la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 5 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

Indiquer la date depuis laquelle la créance est due (selon les termes de crédit ou les ententes régissant la créance) ainsi que la date à laquelle le dernier paiement a été reçu de la compagnie en faillite (ou du débiteur). Si votre créance est prescrite et que la compagnie en faillite (ou de débiteur) a renoncé à la prescription du montant (en d'autres termes, quelle accepte que la créance soit valide, nonobstant la date ou elle est prescrite), SVP indiquer cette date.

PARAGRAPHE 6 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Un créancier non garanti doit cocher ce qui s'applique en indiquant s'il revendique ou non un droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, selon si la nature de sa créance correspond aux situations suivantes :
 - ❖ 136(1)(d): Si vous êtes un employé, la différence entre le montant qui vous a été réellement payé l'article 81.3 et le montant qui vous serez réellement du (jusqu'à concurrence de 2 000 \$);
 - ❖ 136(1) (d.01), 136(1) (d.02): Si vous êtes un créancier garanti, le montant payé selon les articles 81.3, 81.4, 81.5 et 81.6 (priorité en faveur des employés)
 - 136(1) (d.1): Montants qui vous sont dus à la suite d'une ordonnance du tribunal pour pension alimentaire ou allocation familiale;
 - ❖ 136 (1) (e): Taxes municipales qui ne bénéficient pas d'une sûreté sur un immeuble;
 - ❖ 136 (1)(f): Si vous êtes un locateur, un montant équivalent à 3 mois de loyer anticipé et 3 mois d'arriérage de loyer, dans la mesure où prévue au bail;
 - ❖ 136 (1)(g): Frais légaux lié à une réclamation prouvable sous l'article 70(2);
 - ❖ 136 (1) (i) : Réclamations envers l'employeur pour accident du travail
- Un locateur doit compléter le sous-paragraphe B à la suite d'une résiliation du bail par le débiteur
- Un créancier garanti doit compléter le sous-paragraphe C
- Un agriculteur, un pêcheur ou un aquaculteur doit compléter le sous-paragraphe D.
- Un salarié doit compléter le sous-paragraphe E (le montant maximal qui peux être réclamé selon l'article 81.3(8) ou 81.4(8) se limite à 2 000 \$ plus 1 000 \$ pour des dépenses encourues dans le cadre du travail)
- Un réclamant contre les administrateurs doit compléter le sous-paragraphe G.
- Un client d'un courtier en valeurs mobilières failli doit compléter le sous-paragraphe H.

PARAGRAPHE 7 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

Le réclamant doit indiquer s'il est ou n'est pas lié au débiteur, au sens de la définition de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité soit "suis lié" ou "ne suis pas lié".

PARAGRAPHE 8 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ♦ Le réclamant doit fournir une liste détaillée de tous les paiements reçus et/ou crédits accordés, soit:
 - a) au cours des trois mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur ne sont pas liés.
 - b) au cours des douze mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur sont liés.